



Perroquet en détresse suite à un don

Par marielau

J'ai fait un don de mon perroquet le 5 février à une personne qui m'a présenté sa future maison comme étant la sienne avec un autre perroquet, dans ses messages elle me disait que tout allait bien, on conversait via messenger facebook et d'un seul coup elle n'est plus apparue, par sms très difficile de la joindre, voilà j'ai découvert qu'il ne vivait pas là mais chez son père dans une maison délabrée sa cage est affreusement sale et il dépérit, du coup je l'ai contacté pour le récupérer et elle m'a dit oui mais maintenant elle refuse et me menace de la gendarmerie, j'ai les photos et tous les sms que j'ai gardé, et des photos de la cage et de l'intérieur de la maison du coup quels sont mes droits à partir du moment où mon perroquet est en détresse merci de vos réponses je suis désespérée, que faire en premier lieu et quelle association défense animaux ou avocat ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez éventuellement signaler les faits à la gendarmerie ou contacter une association de protection des animaux.

Mais si vous lui avez fait un don sans conditions, ce perroquet lui appartient, et vous ne pouvez revenir dessus. Si par exemple elle peut produire des échanges montrant que vous le lui avez donné, il est à elle. De plus le perroquet est en sa possession, et pour les biens meubles cela vaut titre jusqu'à preuve du contraire.

S'il y a assez de preuves, l'animal pourra lui être confisqué pour être confié à un refuge.

Par isernon

bonjour,
dès l'instant où vous avez fait don de ce perroquet, ce n'est plus votre perroquet, fut-il en détresse.
vous pouvez contacter la spa.
salutations

Par yapasdequoi

Il y a de nombreuses associations qui aident les animaux en détresse. Toutefois pour que l'animal soit saisi, il faut avoir des preuves irréfutables, et le processus est très long.

Par marielau

merci j'ai beaucoup de preuves photos même si c'est long je ferai le nécessaire

Par kang74

Bonjour

Les perroquets sont des animaux sauvages, qui sont protégés.
Comment l'avez-vous, vous-même, obtenu ?
Avez-vous fait les papiers concernant l'I-Fap ?
Avez-vous vérifié si l'espèce de votre perroquet n'était pas soumise à une déclaration de détention ?

Vous avez donc fait les papiers inhérents à ce don, puisque l'achat ou la cession est soumis à un cadre légal ?

Donc si vous même n'êtes pas dans les clous vis à vis de l'obtention et le don de cet animal, peut être ne devriez pas forcément vous impliquer auprès d'association de défense des animaux (et donc connaissent le cadre légal de leur détention)

Par kang74

Vos preuves " photos" n'en sont pas dans le contexte .

C'est surtout la preuve qu'au mieux vous avez pris des photos chez une personne sans son accord, au pire que vous a violé un domicile .

Par de là, faites un signalement anonyme si vous voulez, en ayant bien en tête le fait que ces personnes devront expliquer comment elles ont obtenu le perroquet .

Par marielau

J'ai tous les papiers ifap et cités je suis en règle il a 10 ans et je l'avais acheté chez un éleveur certifié et il est pucé

Par marielau

J'ai fait des photos chez le papa qui était d'accord sans se rendre compte de l'état de la cage et la détresse donc pas de viol de domicile

Par kang74

Quelle est son espèce ?

Les règles ont changé récemment .(pour les Gris du gabon et les Guyane il faut que le bénéficiaire et celui qui donne demandent une autorisation, pour donner et détenir)

Si vous avez donné l'animal, vous avez donc fourni tout ces papiers et fait les changement par l'Ifap .

Vous n'allez pas pouvoir récupérer l'animal pour autant .

Par Isadore

Bonjour,

De toute façon, sauf si vous pouvez prouver être propriétaire de l'animal (mais il a été donné, dites-vous) ou être en mesure de révoquer la donation (si elle était conditionnelle et que les conditions n'ont pas été respectées), vous n'avez aucun intérêt à agir.

S'il y a assez de preuves de négligence grave, le procureur peut ordonner une enquête. Une association de défense des animaux peut aussi tenter quelque chose.

Mais si cet animal n'est plus votre propriété, juridiquement vous ne pouvez rien faire de plus qu'un signalement.

Vous pouvez tenter de proposer à la personne de lui racheter l'animal. Si le prix est assez intéressant, elle devrait accepter de vous le vendre et ce sera plus rapide qu'une procédure judiciaire.

Par marielau

je lui ai proposé mais elle a décliné de l'argent, merci quand même